

CHEMIN PAPINEAU, Ouverture
entre le Faubourg Ste-Marie et la Côte de la
Visitation.

1810 "Compte, par recette et dépense, pour l'ouverture
"du Chemin de communication entre le Faubourg
"Ste-Marie et la Côte de la Visitation"
par JH. Papineau, Ecuier
1810

Copie du texte d'une brochurette prêtée
aux Archives municipales en septembre
1936, par M. Montarville Boucher de la
Bruère.

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous vous dépos-
sez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard.

L'ARCHIVISTE

If you give away the
document, please ad-
vise, without delay
the

ARCHIVIST

COMPTÉ
PAR RECETTE ET DEPENSE,
Pour l'ouverture
du
CHEMIN DE COMMUNICATION,
entre
LE FAUX-BOURG STE. MARIE ET LA COTE DE LA
VISITATION,
par
JH.. Papineau, Ecuier

= 1810 =

MONTREAL:
Imprimé par Joseph Victor Delorme,
Rue St. Paul, No. 137.
1817.

A V I S

MESSIEURS les Souscripteurs au Chemin de Communication entre le Faux-bourg Ste. Marie en cette Cité de Montréal, et la Côte de la Visitation, sont priés d'accepter en la Forme Actuelle le Compte de Recette et Dépense pour mettre à exécution le plan proposé.

Il a été jugé nécessaire d'y joindre la Copie de l'acte de Souscription et de l'acte de Division par sort et un extrait du Contract de Vente par le Sieur John Pickle, Junior pour l'information des intéressés.

Il appert par le Compte de Recette et de Dépense qu'il ne restera à employer aux travaux nécessaires au Chemin en question que les deniers qui proviendront de la Vente de six lots réservés qui restent individus.

Quoiqu'il soit porté en Recette le prix entier de cent seize lots qui ont été tirés au sort, il est cependant de fait que quelques uns n'ont encore rien payé, d'autres n'ont donné que des acomptes; on ose se flatter que ceux qui sont en Demeure payeront immédiatement le prix de leur souscription.

N B.- Quelques uns des souscripteurs ne se sont pas souciés de prendre Titre après avoir tiré au sort; mais ont résigné et les Titres ont été donnés a dautres.

S O U S C R I P T I O N

POUR OUVRIR UN CHEMIN COMMUN, A L'USAGE PARTICULIER DES
SOUSCRIPTEURS ET DE CEUX QUI CONTRIBUERONT A FAIRE LE
DIT CHEMIN, SOIT PAR ARGENT OU PAR LEUR TRAVAIL,
POUR COMMUNIQUER DU FAUX-BOURG STE. MARIE, PRES
CETTE VILLE, A LA COTE DE LA VISITATION.

Les conditions de cette Souscription sont que Mtre Joseph Papineau, Notaire de cette ville, prendra Ceffion et transport à titre de Fidei-commis du Sieur John Peckle, Junior, de la terre qu'il a acquise l'année dernière du Sr. Pre. Monarque père et de ses enfans, par contract passé devant Mtre. Papineau, Notaire et son confrère, le trente un Juillet, mil huit cent neuf, contenant la dite terre deux arpens de front sur environ soixante arpens de profondeur, tenant par devant, à la grande rue du Faux-bourg Ste. Marie, par derrière au chemin de front de la côte de La Visitation.

Cette Terre fera divisée par Lots en la manière suivante; d'abord il sera laissé une place commune d'un arpent de largeur sur trois arpens de profondeur, et chaque côté de la dite place, il y aura douze Emplacements de quarante cinq pieds de front sur quatre vingt dix pieds de profondeur; les deux emplacements joignant la grande rue du Faux-bourg Ste. Marie seront plus grands, à raison de l'obliquité de la dite rue; en sorte que l'emplacement du Nord-Est aura quarante cinq pieds en sa plus petite largeur, et au bout des dits quarante cinq pieds, la ligne de division d'avec le second Lot sera prise à angle droit, et prolongée jusqu'à la ligne du Sud-Ouest de la dite terre pour établir de cette ligne tous les Emplacements suivans, par des lignes paralleles et à angle droit.

Au bout de la dite place, il sera pris sur le milieu de la dite terre un chemin de soixante dix pieds de largeur à gagner jusqu'au chemin de front de la côte de la Visitation.

De chaque côté du dit chemin, il y aura d'abord dix lots d'un demi arpent de front, sur cent quarante cinq pieds de profondeur, plus ou moins; ensuite il y aura douze Lots, chaque côté du dit chemin, d'un arpent de front chacun sur la même profondeur; ensuite seize autres lots, chaque côté du dit chemin, d'un arpent et un quart de front chacun; ensuite six lots d'un arpent et demi chacun; et enfin le reste de la dite terre sera divisée en quatre ou cinq Lots de deux arpens de front chacun sur le niveau du dit chemin sur la profondeur susdite de cent quarante cinq pieds plus ou moins.

Il sera laissé de distance à autre des avenues de trente six pieds de largeur, afin de faciliter par la suite la communication avec les terrains adjacens.

Aussitôt la souscription remplie pour cent seize à dix huit lots, chaque souscripteur payera entre les mains du dit Mtre. Papineau Fidéli-Commissaire, la somme de deux cens francs

ou huit livres six chelins huit déniers, Cours actuel de la Province; pareille somme au bout de six mois, auquel tems le dit Fidéi-Commiffaire donnera titre et possession à chaque souscripteur du lot qui lui sera échû ainsi qu'il sera dit ci après, et enfin chaque souscripteur payera pareille somme de deux cens francs ou huit livres six chelins huit pence, Cours actuel, au ler de Mai, mil huit cent onze, sans intérêts pour chaque Lot.

Aussitôt que la souscription sera complete pour cent seize Lots, les souscripteurs s'affemleront et tireront au sort et il sera donné par le dit Fidéi-Commiffaire, un titre devant notaire à chaque souscripteur, pour le lot qui lui sera ainsi échû fous le délais de six mois, ou plutôt si tel fouscripteur l'exige en payant le second terme de paiement, lors de la paffation du dit titre, à la charge des droits seigneuriaux aux quels le dit titre donnera lieu et pour l'avenir seulement; à la charge de clore seul le long des dits chemins et avenues et mitoyennement avec les voisins et de payer le coût du Contract et taxe.

Sur les deniers provenants de la dite souscription sera premierement prélevé le prix de la dite terre et des droits seigneuriaux dont elle est actuellement tenue, et les frais néceffaires pour mettre le présent plan à exécution.

Le dit Fidéi-Commiffaire pour recevoir et payer les dits déniers et diriger l'exécution du présent plan n'exigera pas plus de cinq pour cent de commiffion sur les deniers qui seront ainsi prélevés.

Ceux qui ne voudront pas souscrire pour un lot, mais qui voudront contribuer, soit en argent, soit par travail jusqu'à la concurrence de vingt quatre francs ou d'une livre courant pour le moins, auront droit d'usage du dit chemin.

Tous les deniers ainsi prélevés, le prix d'achat de la dite terre, des droits feigneuriaux comme susdits et la dite commission de cinq pour cent déduite seront employés à faire faire le dit chemin et ponts qui s'y trouveront et à retirer les eaux en autant que les deniers ainsi prélevés y pourront suffir, dans la proportion suivante.

116 lots à £25 -----	£2900	"	"
Commiffion à 5 pr. ct.-----	145-		
Prix de la terre -----	1500-		
Droits Seigneuriaux -----	100-	1745	" "
BALANCE pour payer les frais			
d'arpentages et autres contin-			
gens, pour faire le chemin,			
ponts, &c.-----			
	£1155	"	"

Le dit Fidei-Commiffaire, rendra compte dans les papiers publics de la Recette et emplois des deniers de la présente souscription. Pour la commodité des travailleurs, l'usage des lots est réservé jusqu'au premier de Novembre prochain, et d'ici à ce tems les fouscripteurs seront déchargés de l'entretien des clôtures de ligne auxquelles la dite terre peut-être sujette, il est bien entendu qu'aucun des souscripteurs et autres qui contribueront à faire le dit chemin ne prétendront être déchargés de travailler aux autres chemins publics auxquels leurs autres possessions peuvent être sujettes.

L'an mil huit cent dix, le vingt huit d'Avril, les notaires soussignés se sont exprès transportés en la ville et Faux-bourg Ste.Marie en la demeure des divers ci après nommés, aux fins que

mentionnées ci-dessus et leur ayant communiqué et donné lecture des conditions ci devant exprimées, ont chacun respectivement dit et déclaré les avoir pour agréables, consentent et accordent de s'y conformer, et ont chacun en droit, soi souscrit pour le ou les lots ci après mentionnés ainsi qu'il en suit, savoir:-

L'honorable Pierre Louis Panet, Ecuier, a souscrit pour un lot, en foi de quoi il a signé.

Messieurs Jean Bte. Durocher, Jean Bouthillier, Joseph Bédard, et Louis Viger, Ecuiers, Joseph Louis Papineau, Mademoiselle Angélique Cornud et autres, qui ont signé, ont chacun respectivement souscrit pour les Lots suivants.

	LOTS.		LOTS.
Joseph Bédard	1	Jn.Ls. Norau)	----- 1
J.L. Papineau	1	J.Bte. Norau)	
A.L.Cornud	1	J.B. Durocher	1
J.Bouthillier	1	Fredk.Steem, / sa marque	3
Fredk. Gunnerman	1	F.Chef dit Vadeboncoeur,	
Henry Dow	1	/ sa marque	1
Charles Prévost, junior	1	Pierre Monarque, père / sa marque	2
Chas.Prevost, père	1	Henry Sauvage, / sa marque	1
Henry Pierre	2	Conrad Happel	1
L.M. Viger	1	Michel Vincent, / sa marque	2
Jean Marie Noro	1	Louise Le Pailleur	1
Michel Fournier	2	John Molson	2

(Signé) Thos. Barron N.P. avec
paraphe, et Ls.Guy,N.P.

Et le premier de Mai, mil huit cent dix, nous avons continué la présente souscription ainsi qu'il en suit, savoir:

	LOTS.		LOTS.
Arthur Gilmor	1	Laurence Murphy	1
Ant. Piquet, / sa marque	1	Will Harris	1
Magloire Deromme, / sa marque	1	Gilbert Miller	1
Alexis Patenaude, / sa marque	1	Wm. Cook	1
James Strother	1	Amable Perrault, / sa marque	1

(Signé) Thos. Barron, N.P. avec
paraphe, et Ls.Guy,N.P.

Et le deuxième jour du mois de Mai, mil huit cent dix, les notaires soussignés ont continué la présente souscription ainsi qu'il en suit:-

	LOTS.		LOTS.
Charles Simon Delorme	1	James Woolrich	1
Pierre Delorme	1	George Clark	1
Louis St-Amour	1	Pierre Lukin	1
Benjamin Beaubien	1	F.Bender, Avocat	1
François Boucher, / sa marque	1	Jean Delisle	1
Pierre Desautel, / sa marque	1	Alexdr. Mackay	4
J.M.Cadioux	1	St.George Dupré	1

(Signé) Thos. Barron, N.P. avec
paraphe, et Ls.Guy,N.P.

Et le cinquième jour de Mai la présente souscription a été continuée par les Notaires soussignés ainsi qu'il en suit.

	LOTS		LOTS
D.Rousseau	2	Pre. Huguet Latour	1
Veuve Joseph Perrault	1	James Mc Gill	4
Austin Cuvillier	1	Ed. Wm. Gray	1
James Fraser	1	Fredk.Wm.Ermatinger	1
James Brown	1	J.Bte Dézery	1

Et le sept de Mai a été continuée ainsi qu'il en suit:

	LOTS		LOTS
Arthur Gilmor for Blyther	1	Joseph Ray	1
David David	1	Charles Bousquet, / sa marque	1
John Blackwood	1	Pierre Monarque fils	1
Jos. Gauvin	1	Jh. Labady	1
James McDowell	1	J.Bte. Boutonne dit	
Samuel David	1	Larochelle / sa marque	1
Vincent Dufort	1	Amable Devilleray	1
Jh. Valois	1	Hart Logan	2
Rozalie & Benjamin Papineau	1	Antoine Lange	1
Augustin et Toussaint Papineau	1		

(Signé) Thos Barron N.P. avec paraphe, et Ls. Guy N.P.

Et le huitième jour de Mai, les notaires soussignés ont continué la présente souscription ainsi qu'il en suit.

	LOTS		LOTS
Dv. Ross	4	J.Bertrand	1
D.Ogden	1	A.Papineau	2
Wm.Martin	1	Jabez.D. De Witt	1
F.X. Daveluy	1	Louis Lamontagne	2
Didier Jubert	1	Charles Lamontagne	1

(Signé) Thos.Barron N.P. avec paraphe, et Ls Guy N.P.

Et le neuvième jour de Mai la présente souscription a été continuée par les notaires soussignés ainsi qu'il en suit.

	LOTS		LOTS
Alexander Logie	1	John Gregory	2
Marie Magdelaine Dézery	1	McTavish McGillivray & Co	2
John Richardson	2	Ls. Guy	1
John Forsyth	1	Antoine Dubord Latourelle	1

Et la souscription étant remplie il a été cessé d'y vaquer, et a le dit Archives de la Ville de Montréal Jh. Papineau Ecr. signés avec nous

Notaires lecture faite.

(Signé) Jh Papineau avec paraphe,
Thos. Barron N.P. avec paraphe
Louis Guy N.P. avec paraphe,
dix mois rayés nuls.

"dix mois"
(sic)

VRAIE COPIE,

LS. GUY.

DU CONTRACT DE VENTE par John Peckle, junior, à Mtre Jh. Papineau acquéreur a titre de Fidéi-Commis, passé devant Mtre. Ls. Guy, Notaire, et son confrère du dix Mai, mil huit cent dix a été extrait ce qui suit:

CETTE vente, cession, transport et délaissement ainsi fait à la charge des droits seigneuriaux tant du passé qu'à l'avenir et en outre pour et moyennant le prix et somme de quinze cent livres cours actuel de la province a compte et en déduction de la quelle somme le dit acquéreur en sa dite qualité de Fidéi-Commissaire, promet et s'oblige de bailler et payer à l'acquit du dit vendeur à Marie-Anne et André Monarque sitôt leur majorité ou qu'ils seront pourvûs par mariage à chacun respectivement la somme de cent sept livres deux chelins dix deniers un quart cours actuel de la province avec l'intérêt par chacun, ou à compter du deuxième Juillet, mil huit cent neuf; de bailler et payer au Sieur Pierre Monarque père, au premier juillet, mil huit cent dix la somme de deux cent cinquante livres cours actuel de la province, et pareille somme au premier juillet, mil huit cent onze sans intérêt, et enfin les sept cent quatre vingt cinq livres quatorze chelins trois deniers et demi cours actuel de la province. Restant le dit acquéreur au dit nom promet et s'oblige de bailler et payer à l'acquit du dit vendeur, au sieur John Peckle père du dit vendeur a ce présent et acceptant comme suit, savoir: quatre cent livres cours actuel de la province au premier d'Octobre prochain avec l'intérêt, à compter du six Avril dernier, et les trois cent quatre vingt cinq livres quatorze chelins trois deniers et demi, Cours actuel de la province. Restants au premier de janvier prochain, avec aussi l'intérêt, à compter du six d'Avril dernier, &c.

LS. GUY, N.P.

L'AN MIL HUIT CENT DIX, le vingt cinquième jour d'Aoû à midi, se sont assemblés en la maison du Sieur Fromenteau au Faux-bourg Ste. Marie près cette ville, Messieurs les souscripteurs à un certain acte reçu par Mtre Louis Guy l'un des notaires soussignés et son confrère, le vingt huit d'Avril dernier et jours suivants, aux fins d'ouvrir un chemin de communication entre le dit Faux-bourg Ste. Marie et la Côte de la Visitation; et la majeure partie des Souscripteurs étant présents en personne ou les personnes fondées de leur part conformément à la notice laissée à leur Domicile par Pierre Labadie Baillif de cette ville, aurait été observé, que Mtre Papineau notaire de cette ville auront acquit par Contract passé devant le dit Mtre. Louis Guy Notaire, le dixième jour de Mai dernier dont lecture aurait été tout présentement faite, du Sieur John Peckle, la terre y mentionnée et l'auroit fait l'acte de vente de la terre de la Côte de la Visitation à Montréal

et diviser par lots conformément au dit Acte, du vingt huit Avril dernier, ainsi qu'il appert au plan ci annexé, signé et paraphé de quelques uns des dits souscripteurs et des notaires soussignés, ne varietur observant qu'il a été fait quelque allouance de quelques pieds de plus que les dimensions mentionnées au dit acte de souscription sur quelques uns des lots qui se trouvaient dans le cas de supporter des Fossés et Ruisseaux nécessaires à l'égoût des eaux; et qu'après avoir mesuré à l'extrémité Nord-Ouest de la dite terre six lots de chaque côté du chemin de deux arpens de front chacun, il s'est trouvé pour le restant de la dite terre un lot chaque côté du dit chemin de Communication aboutissant au chemin de la Visitation qui ne contiennent chacun qu'un arpent de front sur le chemin de communication et irréguliers du côté du dit chemin de la Côte de la Visitation, et n'étant point de deux arpens de front ainsi que ceux des Souscripteurs qui se trouveraient tirer leur lot à l'extrémité de la dite terre, pourraient demander, ces deux derniers lots étant le reste de la terre en question avec les lots No. cinquante trois et vingt trois du côté du Nord Est du dit chemin de communication et les lots No. vingt trois, trente huit, trente neuf, quarante un, quarante deux et cinquante trois du côté du Sud-Ouest du dit chemin de communication ont été mis en réserve étant beaucoup gâtés par les eaux, l'inégalité ou qualité du terrain; en sorte que cent seize lots pour lesquels a été la souscription remplie ont été mis au sort et les dix autres sus-mentionnés mis en réserve seront ensuite vendus par le dit Fidéi-Commissaire de gré-à-gré s'il peut trouver vingt-cinq livres cours actuel de la province pour chacun des dits lots, si non lorsque tous les deniers provenant des cent seize lots ainsi tirés au sort auront été employés au payement de la dite terre et aux frais du dit chemin et autres dépenses mentionnées au dit acte du vingt huit Avril dernier; les dits lots mis en réserve, seront vendus par encan public aux plus offrant et derniers enchérisseurs, pour les deniers en provenant être aussi employés à la confection du dit chemin en la manière mentionnée au dit acte du vingt Avril dernier.

Et d'autant qu'il y a une Grange bâtie sur la dite terre dont partie se trouve sur le terrain réservé pour la place et partie sur les No. cinq et six, la dite Grange est aussi réservée pour être vendue par encan au plus offrant et dernier enchérisseur qui sera tenu de l'enlever d'ici au premier d'Octobre prochain et les deniers en provenant seront aussi employés pour la confection et amélioration du dit chemin au dit acte du vingt huit Avril dernier et ce que dessus étant agréé et accepté par la majorité des souscripteurs présents il a été mis dans une boîte cent seize billets uniformes, roulés de même manière, et numérotés en dedans depuis No. un jusqu'à No. cent seize, laquelle boîte ayant été présentée à chacun des dits souscripteurs ils en ont chacun tiré un ou plusieurs billets conformément au nombre de lots pour lesquels ils ont souscrit, et ensuite a été mis dans une autre boîte cent seize billets uniformes roulés et pliés de même manière en chacun desquels a été marqué un des nombres des dits emplacements, tels que marqués sur le plan ci annexé, distinguant le côté Nord-Est et Sud-Ouest du dit chemin de communication, et la dite seconde boîte ayant été présentée à chacun des dits souscripteurs dans l'ordre indiqué par les nombres portés sur les Billets que chacun d'eux avait tiré de la première boîte ils ont chacun respectivement tiré un billet de cette seconde boîte contenant le nombre du lot échu à chacun d'eux, et à mesure que chaque lot a été ainsi tiré, le nom de celui à qui tel lot est ainsi échû à chacun d'eux et à mesure que chaque lot a été ainsi tiré le nom de celui à qui tel lot est ainsi échû a été inscrit

au présent acte vis-à-vis le Numéro correspondant, ainsi qu'il en suit, et ont signé lecture faite. Ainsi qu'il en est porté en la minute.

(Signé) John Richardson Jh. Blackwood
Henry Pierre Jean Delisle
Benjamin Beaubien Samuel David
Vincent Dufort Joseph Papineau
Dr. Ross

Thos. Barron N.P. avec paraphe,
Ls. Guy, N.P. avec paraphe.

LS. GUY, N.P.

CÔTÉ SUD-OUEST
du
CHEMIN DE COMMUNICATION
du
FAUX-BOURG STE. MARIE A LA CÔTE DE LA VISITATION

NOS.		NOS.	
1	Pierre Monarque fils	31	Jn. Molson
2	Alex. Mackay	32	Wm. Harris
3	Chas. Simon Delorme	33	Jn. Blackwood
4	John Molson	34	Ls. Lamontagne
5	Dv. Rofs	35	Louis Lamontagne
6	Blyther	36	L'honorable Pr.Ls. Panet
7	Frs. Boucher	37	Henry Pierre
8	Benjn. Beaubien	38	
9	Guilbert Miller	39	
10	Jh. Valois	40	Alex. Mackay
11	Fredk. Stemm	41	
12	Wm. Martin	42	
13	Henry Dow	43	Joseph Gauvin
14	Jn. Marie Noro	44	Pre. Delorme
15	Michel Fournier	45	Jabez. D. De Witt
16	L.M.Viger	46	Michel Vincent
17	L'Hon. James McGill	47	James Mc Gill
18	Alex. McKay	48	Ls. Guy
19	Conrad Happel	49	Ant. Dubord dit Latourelle
20	St. George Dupré	50	Wm. Ermatinger
21	Wm. Cook	51	Demlle. Dézéry
22	Amable Perrault	52	Hart Logan
23	<i>Wm. Hall</i>	53	
24	Laurence Murphey	54	Henry Pierre
25	Jh. Bédard	55	Mad. Perrault
26	Dlle. Rozalie & Benj.Papineau	56	Austin Cuvillier
27	D.Ogden par Hr.Georgen	57	D. Rousseau
28	Fredk Stemm	58	James Mc Gill
29	Alexandre Logie	59	Samuel David
30	McTavish McGillivray & Co	60	Ant. Papineau
		61	Pre. Monarque, père
		62	James Mc Gill
		63	

CÔTÉ NORD-EST DU CHEMIN DE COMMUNICATION
du
FAUX-BOURG STE. MARIE, A LA COTE DE LA VISITATION

NOS		NOS.	
1	D. Rousseau	32	Fredk. Stemm
2	Michel Vincent	33	George Clark
3	Augn. & Toussaint Papineau	34	Frs. Daveluy
4	Ant. Papineau	35	Didier Joubert
5	Dlle. Louise Lepailleur	36	Jn. M. Cadieux
6	Henry Sauvage	37	Chas. Lamontagne
7	Amable Devileray	38	Fredk. Gunnermen
8	Charles Prevost, junior	39	Ant. Lange
9	McTavish McGilliveray & Co	40	Jn. Forsyth
10	Vincent Dufort	41	Ed. Wm Gray
11	Stephen Sewell	42	James Fraser
12	Pierre Lukin	43	Jn. Bouthillier
13	Joseph Ray	44	James Brown
14	James Woolrich	45	De. Ang. Cornud
15	Alexis Patenaude	46	Jh. Labady
16	Ls. St. Amour	47	Jn. & Ls. Noreau
17	J. Bte. Dézéry	48	Alex. Mackay
18	J. Bte. Boutonne dt. Larochele	49	Jh. Roy
19	James McDowell	50	Dv. Ross
20	Jh. Ls. Papineau	51	Pre. Huguet Latour
21	Pre. Desautel	52	J. Bte. Durocher
22	Ls. Guy	53	
23		54	Jn. Richardson
24	Jn. Richardson	55	Frs. Bender
25	Jn Delisle, père	56	Jn. Gregory
26	James Strother	57	Ignace Bertrand
27	Pre. Monarque, père	58	David David
28	Arthur Guilmor	59	Magloire Deromme
29	Dv. Ross	60	Michel Fournier
30	Dv. Ross	61	Hart Logan
31	Chs. Bousquet	62	John Gregory
		63	

ET ont les dits souscripteurs demeurés d'accord, dis-je, la plus grande partie d'iceux, plusieurs s'étant retirés immédiatement après avoir tiré au sort, de nommer le dit Chemin de communication, Chemin Papineau, en foi de quoi plusieurs d'entre eux ont signé avec nous notaires lecture faite. Ainsi qu'il est porté en la minute,

(Signé) St. George Dupré Chs. Prévost,
J. Bte. Durocher N. Antoine Lange,
Jos. Bédard J. M. Cadieux,
Benjamin Beaubien Dv. Ross
Jas. Woolrich

Thos. Barron, N.P. avec paraphe, et
Ls. Guy, N.P. avec paraphe.

VRAIE COPIE

LS. GUY, N.P.

COMPTE DE RECETTE ET DÉPENSES
 POUR LE CHEMIN DE COMMUNICATION
 entre
 LE FAUX-BOURG STE. MARIE ET LA
 CÔTE DE LA VISITATION
 près Montréal.

R E C E T T E

1810, Août, 25.	116 lots tirés au sort à L25, ou 600 francs chacun	69600
	4 lots vendus de gré à gré, à 600 frs.	2400
	Une grange vendue	420
TOTAL de la Recette ancien cours		72420

D E P E N S E S.

1810, 8 bre. 3 -	Premier chapitre de dépenses pour l'achat de la terre, &c.	Capital.
	Payé à John Pickle, junior	L302 9 6
1811,) Janv. 7)	Payé à ditto	400 0 0
Févr. 18)	Payé à ditto	83 4 9½
1813, Aoust 23.	Payé à Marie-Anne et à André Monarque	56 8 5 214 5 8½
1814, Juillet 18.	Payé à Pierre Monarque père	500 0 0
fesant en tout pour l'achat de la terre, d'intérêt		L88 5 5½ 1500 0 0
Valant en tout ancien cours		L38118 11 0

SECOND CHAPITRE DE DEPENSES

pour commission, frais d'arpentage
 et division des lots

Commission sur 72420 frs. à 5 pr.ct.	3621 0 0
Payé à Mtre. Etienne Guy, arpenteur, pour fixer les lignes de chaque côté de la terre	228 0 0
A Mtre. Louis Guy pour avoir divisé les lots, nivelé le chemin, vacquer à la sous- cription, surveiller les travaux et re- couvrement d'argent	2400 0 0
<hr/>	
	6249 0 0

TROISIEME CHAPITRE DE DÉPENSES.

pour les deniers employés à l'ouverture du chemin

1810, du 2e. May au 8 d'Octobre

Payé à J.Bte. Allard	60	Joseph Richard	168	
A Sauvage pour une charue	72	Joseph Ducharme	372	11
Trente brasses de cables	56	Michel Fresue	374	8
Quatre pelles	6	Jacques Beaulieu	192	
A Colenyer	18	Joseph Trepanier	141	10
25 lb.de cable à 2 frs.	50	Joseph Goulet	133	8
6 pelles quarrées trente)	39	Felix desormier	163	8
neuf livres)		Gabriel Emond	133	8
A Frs. Lapointe pour		Benjamin St.Onge	100	
cloture	8	J.B.Imbault	457	
Achat de divers outils	589	Pierre Dubé	368	
A Jos. Labadie	212 16	Ardouin Baril	242	8
A J.Marie Noro forgeron	243 10	Joseph Tessier	406	
A Mr. Brown	80 8	Louis Goulet	368	
A Pierre Peron	13 12	Joseph Martin	399	16
Pierre Leduc	3	Jean Louis Rousse	266	8
Antoine Richaud	4 10	Frs Adrien Lamoureux	66	
A Obrien une paire de		A Pr. Sauvage et sa		
traits	6	voiture	854	
Deux cages de pin	66	Louis Perrault	48	6
At.Perrault façon d'un		Pierre Tellier	49	4
pont	216	Louis Payet	163	4
Raccommodage de soc	11	Michel Lapointe	12	
A Desautels, achat et		Pierre Lavoye	81	
raccommodages d'outils	554 8	Jacques Touin	72	
14 pièces de pin	84	A Pierre Desautel con-		
A James Fraser 3 beches	18	ducteur et deux voitures	1554	
Sciage de 336 pieds de		Picard dit Desfossés	20	
bois	20 8	Joseph Reche	90	
A Sanscartier	21	Jean Deschaussé	10	
A Desautels reccommoda-		Joseph Labadie, pension		
ges d'outils	73	et nourriture des hommes	3012	19
A Frs. Bruard	90	Louis Dalcourt	12	
A Joseph Brousseau	80 8	Joseph Graveline	204	
A Ant. Frappier	86 14	Chas. Lacroix	468	
Pierre Perrault et sa		Pierre Lavoye	39	
voiture	387			
Joseph Perrault ditto	232 16			
Alexis Gour	305			
A Louis Sauvage	96			
Jos. Turcot	297 6			
Pascal Maosolet	129 12			

15272 6

1811, du 3e Juillet au 16e Nov.

Payé à Bazile Pilon	26	5	Louis Deguire	45	
A Frs. Roy	57	10	Paul Lauson	35	5
A Joseph Giboulou	110	5	Is. Locas	9	
A Baptiste Belouin	328	10	Joseph T��xier	3	
A Louis Dufresne	302	10	Pierre Monnet	40	10
A J.B. Hogue fils	140		Pierre Corbeille	9	
Charles Chal��	382	15	Frs. Coutois	12	15
Frs. Hogue p��re	49		Joseph Evoux	12	
Guillaume Roy	131	5	J. Bte. Belouin	19	10
Pierre Godon	139	15	Etienne Lescadre	13	11
Jacques Baul��	134	15	Pierre Droinville	9	15
Pierre Gaudon fils	147		Joseph Hogue	32	5
Alexis Mandeville	118	10	Pierre Chartrand	42	15
Toussain Laplante	63	5	Frs. Nantel	24	
Joseph Hogue	7		Joseph Boisclair	3	
A. Monnet	38	10	Charles Rochon	22	10
Chal�� fils	10	10	Bte. Versailles	9	15
Pierre Roy	166	5	J.G. Versailles	12	
J. Bte. Foisy	192	10	Augustin Pichet	3	
G. Versaille	238		Jos. Landreville	9	
Louis Poirier	239	15	Chas. Chalu	51	
Pierre Picot	73	10	Pierre Maheu	10	10
Joseph Martin	80	10	Amable Beaudry	1	10
Joseph Laplante	203		Joseph Leblanc	18	
J.B. Farel	228	15	J. Bte. Graveline	3	
Frs. Lajeunesse	229	5	Gabriel Vervet	15	15
Pierre Monnet	134	15	Louis Jett��	14	5
Pierre Despatis	129	10	Desjardins	4	10
M. Sirre	206	10	J. Charbonneau	15	15
J. Bte. Jobinville	84		Alexis Richer		15
Michel Etier	26	5	Frs. Cusson	14	
Chamberland	78	15	Pierre Fortin	51	12
Pierre Monnet	41	10	Sulpice Cusson	7	
G. Foisy	31	10	Couvret	42	
J. Bte. Bedouin	21		Pichet	21	17
Jacques Roy	12	5	Benony Lepine	18	7
Versaille	5	5	Fran��ois Couvret	24	10
St. Onge	6	12	Fran��ois Aub��	83	2
Michel Graveline	15		T. Savard	45	10
Nicholas Senet	18	15	Louis St. Jean	25	7
Pierre Hogue	25	10	Chamberland	76	2
J. Bte. Desourdis	3		J. Veine	141	12
Augustin Labranche	5	5	Joseph Desroches	63	17
T. Pelletier	24	15	J.B. Versailles fils	111	2
Hyacinthe Minville	10	10	Ch��lu fils	123	7
Michel Desroches	36	15	Jett��	100	12
Pierre Goguet	39		Goulais	28	17
Frs. Limoges	23	5	Hogue	22	15
Jean Racette	15		Charles Picot	29	15
Joseph Desjardins	6	15	Toussaint Majot	25	7
Antoine Roture	3	15	Fran��ois Chevalier	12	5
Frs. Viau	9		Louis Lajeunesse fils	93	12
Louis Jett�� fils	3	15	Jean Baptiste Serre		
Louis Montreuille	18	15	p��re	21	
Louis Gagnon	24		Jean Baptiste Serre		
			fils	15	

Landreville	30	12	Jean Baptiste Frichet	10	10
Paul Desroches	22	15	Joseph Baulé	31	10
Charles Roture	52	10	A Desautels, conducteur	367	10
Charles Morin	10	10	A ditto son cheval et		
J.Versailles fils	8	15	harnois	181	5
Maurice Veine	74	7			

7390 10

1816	Payé à Hasting & Handley pour travaux au chemin	5520 frs
1817	Frais d'impression des présentes	150

R E C A P I T U L A T I O N

Dépense, 1er Chapitre	38118 frs.11s.	Recette	72420 frs.
2d. Chapitre	6249		
3e. Chapitre,			
dépenses en			
1810	15272	6	
Dépenses en			
1811	7390		
Dépenses en			
1816	5520	Ballance due	129 17
	<u>72549</u>		<u>72549 17</u>

Ballance ci contre .. 129 17

Frais d'impression .. Reste à vendre 6 emplacements
Mémoire.
Erreurs exceptées.

JOS PAPINEAU, NOT.

Reproduction textuelle du contenu d'un imprimé d'une grande rareté qui est la propriété de M. Montarville Boucher de la Bruère, Membre de la Société Historique de Montréal. M. de la Bruère a eu l'extrême obligeance de prêter cet ouvrage à notre bureau pour qu'il nous fût possible d'en reproduire le texte au clavigraphpe.

Jos Papineau
Archiviste municipal.
Hôtel de Ville,
21 septembre 1936.

APPENDICE A.

EXTRAIT du Procès-Verbal du 12 octobre, 1839, pour l'établissement légal du chemin Victoria, (ci-devant le chemin Papineau) par J. Viger, Ecuyer, Inspecteur, etc. - Homologué le 11 janvier, 1840.

"La chaussée (de ce chemin) est dans un état horrible et vraiment dangereux - en certains endroits - pour les voyageurs. Servant de communication utile et grandement usitée, non seulement entre la Cité et le District des Campagnes de Montréal, mais aussi entre les Paroisses situées au nord de l'Île, et au-delà, dont il est la principale voie à la Ville; - servant aussi de débouché court et facile aux Carriers et Chauffourniers des Divisions St. Michel et de la Visitation, qui abondent à sa sortie même; - ce chemin a dû éprouver, depuis 1810, date de son ouverture", (par Mr. Papineau, père) "un roulage constant, considérable et destructeur, tant par le nombre que par la nature et le poids des charges qui l'ont parcouru. Et il est raisonnable de croire, ou d'appréhender au moins, qu'un chemin, situé comme l'est le chemin Victoria, ne soit de longtemps encore en mauvais état d'entretien, malgré son homologation; destiné qu'il est à être d'autant plus pratiqué - qu'il sera tenu en meilleur ordre par ceux qu'un Procès-Verbal y astreindra à des travaux; travaux qui ne pourront qu'être très onéreux, s'ils sont exigibles en raison d'un roulage extraordinaire, - de jour en jour croissant et par cela même ruineux pour le chemin."

EX: Rapports sur les Chemins,
rues, ruelles et ponts de
la Cité et Paroisse de
Montréal - avril et mai 1840,
par Jacques Viger, Ecr.
page 32.
Montréal, 1841.

Vraie copie,

Joséphine Archambault

Archiviste municipal.

Montréal, le 21 septembre 1936.